



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

finances

Question écrite n° 63549

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conclusions du rapport intitulé L'avenir de l'autonomie financière des collectivités locales du Conseil économique et social. Selon le Conseil économique et social « l'autonomie fiscale locale implique que l'Etat et les collectivités territoriales se mettent d'accord sur des règles du jeu en matière de régulation globale des prélèvements obligatoires et de l'endettement ». Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Dans la perspective du respect de nos engagements européens en matière de finances publiques, la situation financière respective de l'Etat et des collectivités locales constitue un enjeu essentiel, tant du point de vue de la maîtrise des prélèvements obligatoires que de la maîtrise de la dette des administrations publiques. Dans ce cadre, la question de l'évolution de la fiscalité locale et des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales sera étudiée de façon détaillée dans le rapport sur les voies et moyens d'une réforme d'ensemble des finances locales que le Gouvernement s'est engagé à remettre au Parlement, d'ici à la fin de l'année 2001, après concertation avec les élus locaux, sur la base de la note d'orientation du Gouvernement du 12 juillet 2001.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63549

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3906

Réponse publiée le : 19 novembre 2001, page 6615